

# CHALLENGE



MARES



# D'OCCITANIE

JEU DE SCIENCES PARTICIPATIVES



**PRAM**   
PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTIONS MARES OCCITANIE

# Challenge de remontées de données de mares dans la base de données du PRAM Occitanie

## Règlement

Afin de renforcer la connaissance et le suivi des mares de la région Occitanie, le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des mares d'Occitanie (PRAM Occitanie), organise un challenge de remontée de données d'observation de mares. Ce challenge vise à encourager la participation active des usagers des mares : randonneurs, chasseurs, naturalistes, agriculteur-rice-s, familles...

La participation au challenge est gratuite et ouverte à toute personne majeure ou mineure, sous réserve d'une autorisation écrite d'un représentant légal pour les mineurs. Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### Article 1 : objet du challenge

Le challenge a pour objectif de favoriser le signalement de mares en Occitanie et les saisies dans la base de données du PRAM Occitanie via les outils développés par le CEN Occitanie.

### Article 2 : modalités de participation

Le challenge est ouvert à toute personne réalisant des observations de mares en Occitanie et souhaitant saisir ses données sur l'application web du PRAM Occitanie (<https://pram.cen-occitanie.org/>).

Les observations doivent concerner uniquement les mares au sens de Sajaloli et Dutilleul (2001), répondant donc aux critères suivants :

- Des surfaces et profondeurs faibles (généralement inférieure à 2 m),
- Étendues d'eaux stagnantes, permanentes ou temporaires, d'origine naturelle ou anthropique, elles sont un renouvellement d'eau généralement limité et sont de taille variable, généralement inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>.
- Des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain, voire urbain, elles sont alimentées par les eaux pluviales, parfois phréatiques et sensible aux variations météorologiques et climatiques.

Chaque participant-e est responsable et s'engage sur la qualité et l'exactitude des informations saisies (localisation, date et autres informations présentes sur la fiche de caractérisation des mares).

Pour que la donnée soit validée, il est **impératif de joindre au moins une photographie de la mare** à la fiche de caractérisation lors de la saisie, **de saisir les champs obligatoires précisés par un astérisque et de mentionner #ChallengeMaresOccitanie dans la case Remarque générale** à la fin du formulaire.

A noter que d'autres informations intéressantes pour la connaissance des mares peuvent être saisies, telles que :

#### **Données générales**

- Observateur
- Date d'observation
- Type d'observateur
- Type de propriété
- Topographie
- Source de la donnée : indiquer « observation directe »

#### **Usages**

- Type de mares
- Stade d'évolution de la mare

#### **Situation**

- Contexte

#### **Caractéristiques abiotiques de la mare**

- Forme
- Hauteur d'eau maximum observée (en cm)
- Longueur de la mare (moyenne en mètre)
- Largeur de la mare (moyenne en mètre)
- Berges en pentes douces

#### **Hydrologie**

- Régime hydrologique
- Alimentation spécifique
- Turbidité de l'eau
- Couleur de l'eau
- Exutoire

#### **Ecologie**

- Recouvrement de la végétation herbacée sur la surface de la mare
- Boisement / embroussaillage des abords



## Article 3 : période du challenge

Le challenge se déroule du **13 avril au 16 octobre 2026 inclus**. Seules les observations réalisées pendant cette période seront prises en compte pour le challenge. La date limite de saisie des données est fixée au **30 octobre 2026**. Toute donnée saisie après cette date ne pourra pas être comptabilisée dans le cadre du challenge.

## Article 4 : Prix et récompenses

Trois catégories lauréates sont prévues :

- Prix « Plus grand contributeur » : il sera attribué à la personne ayant saisi le plus grand nombre de mares durant la période du challenge,
- Prix « Photo de mare de l'année » : il sera attribué à la personne ayant pris la plus belle photographie de mare et de sa biodiversité associée
- Prix « Complétude » : il sera attribué à une des personnes ayant saisi au moins une fiche de caractérisation complète. Sélection par tirage au sort parmi les personnes éligibles.

Récompenses : [Cahier d'activités « Au fil de l'eau »](#), livre [Desman des Pyrénées](#), goodies et autres surprises...

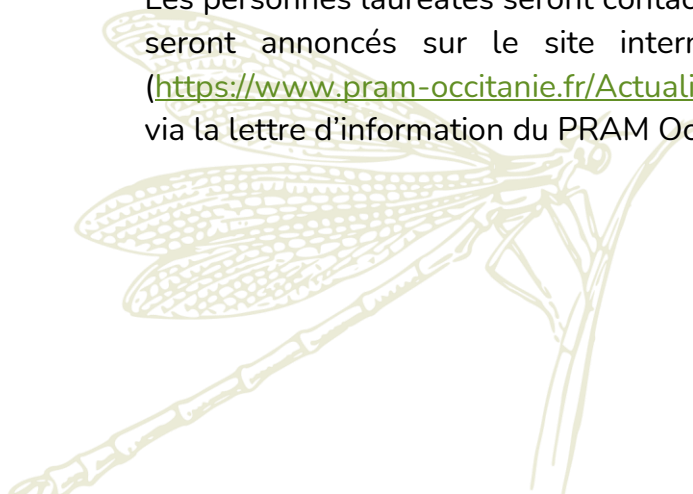
Les lauréats seront contactés par mail pour organiser la remise des prix.

## Article 5 : jury et validation des résultats

Les résultats du challenge seront examinés par un jury composé de membres du CEN Occitanie. Ce jury se réunira mi-novembre 2026 afin de valider les données prises en compte et de désigner les lauréats. Le jury se réserve le droit d'exclure toute donnée manifestement erronée ou incomplète.

## Article 6 : annonce des résultats

Les personnes lauréates seront contactées individuellement. Les résultats du challenge seront annoncés sur le site internet du PRAM Occitanie– rubrique Actualités (<https://www.pram-occitanie.fr/Actualites>) et sur les réseaux sociaux du CEN Occitanie, via la lettre d'information du PRAM Occitanie.



## Article 7 : engagement des participant-es

En participant au challenge, les personnes s'engagent à **adopter un comportement respectueux des espèces et des milieux naturels**, et à respecter la réglementation en vigueur lors des activités de promenade ou de prospection des mares.

Les données sur les mares saisies pourront être utilisées librement par le CEN Occitanie et l'ensemble de la communauté des acteurs à des fins de connaissance et de conservation des espèces et des habitats naturels.

## Article 8 : responsabilité et modifications

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le CEN Occitanie se réserve le droit de **modifier, reporter ou annuler le challenge**, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation.

Les contributeurs autorisent la réutilisation des photographies transmises dans le cadre du PRAM Occitanie. Le CEN Occitanie s'engage à citer les auteurs des photographies en cas de réutilisation. Aucun usage commercial ne pourra être fait de leur utilisation.

## Article 9 : protection des données personnelles

Les informations recueillies par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), dans le cadre du Challenge Mares du Programme régional d'actions en faveur des mares d'Occitanie (PRAM Occitanie) font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel à des fins de connaissance et de conservation des espèces et des habitats naturels dans les futures publications et productions réalisées par le CEN Occitanie, à but non commercial.

Une note complémentaire est disponible pour plus d'informations sur l'utilisation des données par le CEN Occitanie. Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour l'exercer, adressez-vous à : Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie – 75 voie du TOEC, BP 57611, 31076 Toulouse Cedex 3 – 05.81.60.81.90, ou à [iris.lang@cen-occitanie.org](mailto:iris.lang@cen-occitanie.org)

